

Luperto : « Du lourd et du travail sérieux »

Le travail d'enquête a fait impression des deux côtés

La commission des poursuites du Parlement wallon a, à son tour, entendu les arguments de l'accusation, ce jeudi. Ils ont fait impression chez plusieurs députés, qui attendent désormais de voir comment M. Luperto va se défendre devant eux dans ce dossier de mœurs assez glauque.

Trois fardes riches de centaines de pages numérotées pour en empêcher les fuites. C'est ce que les députés wallons avaient reçu pour se pencher ce jeudi une première fois sur la demande de levée d'immunité de Jean-Charles Luperto (PS). Leurs homologues du Parlement de la Communauté française – qui sont parfois les mêmes – en avaient fait de même mardi,

Verdict ? *« Je ne parlerai que de première impression : nous n'avons encore entendu que le procureur général de Liège Christian De Valkeneer et le procureur du Roi de Namur Vincent Macq »,* glisse l'un d'eux. *« La parole sera aux avocats de M. Luperto les 23 et 24 novembre. Puis nous aurons à trancher : s'agit-il*

d'une cabale politique, ou les éléments semblent-ils suffisamment sérieux pour autoriser la levée d'immunité nécessaire à sa traduction en chambre du conseil, qui pourra décider ou non de son renvoi en correctionnelle afin qu'un juge tranche sur le fond ? À ce stade, je dois reconnaître qu'on est face à un travail d'instruction mené avec sérieux. »

« Nous n'en sommes qu'à la première de trois étapes », confirme un de ses pairs. *« Mais les deux magistrats ont fait forte impression. On n'a pas affaire à des demi-fous, mais à des gens calmes et sensés. Vincent Macq nous l'a d'ailleurs dit : ils mesurent tous deux le côté sensible du dossier qui concerne tout de même l'ancien président du Parlement francophone, et estiment disposer d'éléments assez importants pour demander son renvoi au tribunal. »*

PAS DE POINTS COMMUNS

Les magistrats ne sont pas rentrés dans le fond du dossier, même s'ils ont rappelé les faits supposés de masturbation en public dans les toilettes de l'Autogrill de Spy qui sont au cœur des débats. On sait

que M. Luperto les nie, estimant avoir affaire à une cabale, notamment entre des témoins se connaissant. Pourtant, nos deux sources convergent. *« Ils n'ont pas clairement abordé cet argument »,* disent-ils de concert. *« Mais ils ont subtilement évoqué des témoins éloignés les uns des autres, ne serait-*

M. LUPERTO PRÉSENTERA SES ARGUMENTS DE DÉFENSE DANS 10 JOURS

ce que sur leur lieu d'habitation. Leur seul point commun serait de fréquenter cette aire d'autoroute pour des raisons diverses, notamment le travail. »

« Ils refusent aussi clairement d'y lier le dossier des fuites de l'affaire dans la presse, comme le souhaiterait M. Luperto, estimant que ce dossier est en cours, et que la loi de 2005 sur la protection des sources des journalistes s'applique », ajoute un député. *« Et puis il y a ce cas de ce garçon de neuf ans qui aurait été témoin des faits, et ces auditions*

multiples qui donnent le sentiment d'un travail tout sauf superficiel. Cela n'a laissé qu'un sentiment : c'est du lourd ce dossier, et l'enquête est un travail sérieux, sous réserve bien entendu de ce que pourraient venir nous dire les avocats de M. Luperto. À ce stade, il n'y a guère eu beaucoup de questions. Le PS n'est pas intervenu ce jeudi. Peut-être se réserve-t-il pour plus tard, mais sans certitude. Après tout, Jean-Charles reconnaît fréquenter cet endroit pour y avoir des rapports sexuels dans les toilettes. Ce qu'il nie, c'est s'être exhibé en dehors de celles-ci. Mais ça, c'est du fond, et nous n'avons pas à en juger. Et il a refusé l'expertise psychologique qui lui était suggérée... »

Du côté de la défense de M. Luperto, on se tait. *« Je ne vais pas m'exprimer publiquement avant de le faire devant les commissions dans dix jours »,* déclarait hier soir l'un de ses conseils, Marc Uyttendaele. *« En attendant, on prend les coups... »* ■

CHRISTIAN CARPENTIER